

Crédits supplémentaires pour 2004
(1^{ère} série)

Préavis N° 2004/19

Lausanne, le 27 mai 2004

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2004, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	<i>fr.</i>	<i>fr.</i>
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>7'256'300.-</u>	<u>1'441'100.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 31 du préavis)</i>	<u>1'407'200.-</u>	<u>25'700.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 35 du préavis)</i>	<u>122'900.-</u>	<u>0.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS							TOTAL PAR NATURE
		Administration générale et finances	Sécurité publique	Culture, sports, patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement	Services industriels	
CHARGES PAR NATURE	30 Charges de personnel	1'944'000 (indexation des traitements)							1'944'000
	301 Traitements	32'700		109'100		369'400	102'100		613'300
	303 Cotisations aux assurances sociales	2'000		6'500		22'800	6'500		37'800
	304 Cotisations à la caisse de pensions			3'800		700	13'400		17'900
	309 Autres charges de personnel					17'400			17'400
	310 Imprimés et fournitures de bureau	20'200	9'500	37'000			1'000		67'700
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		81'700	9'000		15'000	55'300	30'000	191'000
	312 Eau, énergie et chauffage			3'300					3'300
	313 Marchandises				20'000	46'400			66'400
	314 Entretien des biens immobiliers		1'008'000	227'600		1'123'400	28'000		2'387'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		62'000		25'000			1'140'000	1'227'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation		1'400	22'300		22'900		100'000	146'600
	318 Autres prestations de tiers	9'000	7'500	31'300		203'800	2'500		254'100
	319 Impôts, taxes et frais divers	56'000	48'300	7'000					111'300
	331 Amortissements du patrimoine administratif						15'000		15'000
	365 Subventions à des institutions			145'000		11'500			156'500
	TOTAL PAR DIRECTION (*)		119'900	1'218'400	601'900	45'000	1'833'300	223'800	1'270'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>49'000</i>		<i>137'100</i>	<i>20'000</i>	<i>1'235'000</i>	<i>1'441'100</i>
Page du préavis		page 3	page 6	page 11	page 18	page 20	page 26	page 29	

(*) Non compris l'indexation des traitements

CHARGES DE PERSONNEL

Budget**Crédit suppl.**

30	Charges de personnel	fr. 425'743'800.-	fr. 1'944'000.-
----	----------------------	-------------------	------------------------

Adaptation des traitements du personnel communal et des conseillers municipaux au renchérissement dès le 1^{er} janvier 2004.

Ce crédit supplémentaire sera réparti ultérieurement dans les paragraphes budgétaires adéquats.

Sur la base de l'indice des prix à la consommation de novembre 2003, les traitements du personnel communal ont été indexés de 0,5 % (indice 102.8).

L'augmentation du taux de primes LAA de la SUVA ne peut pas être prise en compte. Seule la facturation qui interviendra en cours d'année permettra la répartition dans les rubriques budgétaires concernées.

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S			TOTAL PAR NATURE
		1200 Service du personnel et des assurances	1300 Service des études générales et des relations extérieures	1601 Commission de police	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			32'700	32'700
	303 Cotisations aux assurances sociales			2'000	2'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau	10'200	10'000		20'200
	318 Autres prestations de tiers		9'000		9'000
	319 Impôts, taxes et frais divers		56'000		56'000
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES		10'200	75'000	34'700	119'900
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					
Page du préavis		page 4	page 4	page 5	

120 Service du personnel et des assurances*1200 Service du personnel et des assurances*

		Budget	Crédit suppl.
1200.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 17'000.-	fr. 10'200.-

Brochure alcool : fr. 4'800.-

Procédure de mise en place via un dépliant dont la réalisation a été confiée à un tiers pour un montant de fr. 4'800.-.

Le montant nécessaire à sa publication avait été porté au budget 2003; toutefois la décision finale de la Municipalité n'a pas pu être prise en 2003 et a été reportée en 2004.

Succession du chef du SPA : fr. 5'400.-

Le remplacement du chef du SPA a nécessité l'insertion de plusieurs annonces dans la presse pour un montant de fr. 5'400.-, somme qui n'a pas pu être prévue au budget 2004.

Pour ces raisons, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

1300 Service des études générales et des relations extérieures

		Budget	Crédit suppl.
1300.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 7'000.-	a) fr. 10'000.-
1300.318	Autres prestations de tiers	fr. 600'000.-	a) fr. 9'000.-
1300.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 40'000.-	fr. 56'000.- a) fr. 6'000.- b) fr. 50'000.-

a) Dépliant en chinois présentant les atouts de Lausanne : fr. 25'000.-

L'organisation des Jeux Olympiques de 2008 à Pékin fera mieux connaître le nom de Lausanne, Capitale olympique et notre ville devrait en tirer le meilleur bénéfice. Elle devrait également profiter du statut de « destination touristique privilégiée » (ADS) que la République populaire de Chine vient d'accorder à la Suisse pour être davantage présente sur le marché chinois, ce dernier représentant un potentiel touristique extrêmement important pour les années à venir. Dans ce contexte, la réalisation d'un dépliant en chinois présentant les atouts de notre ville s'avérerait tout à fait pertinente, d'autant que Lausanne pourrait compter sur la collaboration de plusieurs personnes connaissant bien le marché en question pour assurer la diffusion d'un tel document.

Toutefois, pour mener à bien cette réalisation, l'obtention d'un crédit supplémentaire est nécessaire.

b) Biopôle SA : fr. 50'000.-

D'après l'EMPD adopté l'automne dernier par le Grand Conseil, Biopôle S.A. est une société dont le but est de développer à moyen terme sur les terrains du plan d'affectation cantonal No 309 « Vennes », sis sur les communes de Lausanne et d'Epalinges, des activités à forte valeur ajoutée dans le domaine médical, afin de créer un maximum d'emplois.

Il est à relever que ce projet a rencontré un large consensus politique et la Municipalité a approuvé le principe d'une participation de fr. 50'000.- au capital-actions de Biopôle S.A., conformément au préavis 15/2002 qui l'autorise à acquérir des participations dans des sociétés.

160 Service juridique

1601 Commission de police

		Budget	Crédit suppl.
1601.301	Traitements	fr. 573'700.-	fr. 32'700.-
1601.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 36'600.-	fr. 2'000.-

Engagement d'auxiliaires pour pallier l'augmentation imprévue du nombre des dénonciations (fr. 20'600.-)

Paiement de 24 jours de vacances au président sortant de la Commission de police pour prolonger d'autant la formation de son successeur (fr. 14'100.-).

2. SECURITE PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		2401 Sécurité publique	2501 Office de la sécurité civile	2601 Gestion du stationnement	2900 Service des pompes funèbres officielles	
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau			9'500	9'500
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		24'000	57'700	81'700
	314	Entretien des biens immobiliers		960'000	48'000	1'008'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		62'000		62'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation			1'400	1'400
	318	Autres prestations de tiers			7'500	7'500
	319	Impôts, taxes et frais divers	38'800			9'500
TOTAL SECURITE PUBLIQUE		38'800	960'000	86'000	133'600	1'218'400
<i>TOTAL DES RECETTES</i>						
Page du préavis		page 6	page 7	page 8	page 9	

240 Corps de police

2401 Sécurité publique

Budget

Crédit suppl.

2401.319	Impôts, taxes et frais divers	fr.	20'000.-	fr.	38'800.-
----------	-------------------------------	-----	----------	-----	-----------------

Un agent de la Police municipale de Renens souhaite intégrer le Corps de police de Lausanne. Ayant convaincu l'équipe de sélection, lors d'un entretien, il pourrait entrer en fonction le 1^{er} juin 2004.

Toutefois et au préalable, il convient que, conformément aux conditions fixées par l'article 16 de la Convention du 27 octobre 1989 relative à l'Ecole des polices municipales vaudoises (EPMV), la Ville rembourse à la Commune de Renens, les frais de formation de l'intéressé, cela au prorata du temps non écoulé sur la période de cinq ans suivant immédiatement la fin de ladite formation. Cette dernière s'étant achevée à fin 2001 et son coût global s'élevant à fr. 75'000.-, la somme à verser à la bourse communale de Renens ascende à fr. 38'750.- (31 mois à fr. 1'250.- par mois).

Cette opération n'étant pas prévisible au moment de l'élaboration du budget pour l'année en cours, aucun montant n'a été inscrit à cet effet. Il s'ensuit qu'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'engagement souhaité.

Cela étant, il convient de relever que, dans le courant de 2003, la Ville a encaissé, pour le transfert dans d'autres corps de police de deux agents lausannois, fr. 102'500.-, qui ont été portés sur le compte 2401.439 du budget de la direction de la sécurité publique.

250 Service de secours et d'incendie

2501 Office de la sécurité civile

		Budget	Crédit suppl.
2501.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 80'000.-	fr. 960'000.-

Construite il y a 20 ans pour les besoins de la protection civile, la Maison du feu de La Rama est actuellement utilisée comme centre d'instruction de la lutte contre le feu, à l'usage des membres de l'office de la sécurité civile, ainsi que des corps de sapeurs-pompiers professionnels, volontaires ou d'entreprises.

L'état de vétusté avancé de cet équipement de formation, a contraint le Service de secours et d'incendie à en interdire l'accès pour raisons de sécurité. En effet, les nombreuses années d'utilisation et de contraintes liées aux chocs thermiques ont conduit à prévoir de le démolir et de le reconstruire, ce qui s'avère plus avantageux du point de vue financier.

Description du projet

Cette installation d'instruction se présente sous la forme d'un cube en béton armé de quatre niveaux. Le niveau du rez inférieur possède deux excroissances sur les côtés nord et sud. Du côté nord, cette construction abrite toutes les introductions de gaz, d'électricité et d'eau. Du côté sud, le volume construit permet, en particulier pour les milieux hospitaliers, la réalisation d'exercices d'évacuation de malades. Le plan du cube est identique pour les trois premiers niveaux. Il se compose d'une cage d'escalier et de trois pièces.

Le dernier niveau est constitué d'un comble, abrité par un toit incliné en béton armé sur la moitié de la surface et comportant une terrasse sur l'autre moitié.

Pour disposer d'un second accès et d'un chemin de fuite différent du passage par la cage d'escalier, la construction, sur la façade est, d'un escalier préfabriqué est prévue. Cet accès permettra à l'instructeur de suivre l'évolution des exercices et de mener des opérations directement depuis le comble.

Chaque pièce sera équipée d'un bloc de prises, sur lequel on pourra brancher différents modules permettant de simuler des feux de chambres, de cuisinières avec hotte de ventilation, de tableaux électriques, de téléviseurs et autres. Ces modules seront alimentés par une citerne à propane enterrée à l'extérieur.

Deux pièces, une au rez-de-chaussée inférieur et une dans le comble seront doublées avec des briques réfractaires, donnant ainsi la possibilité de simuler des feux de cave et de comble.

Coût des travaux

Calculé sur la base de devis et des prix en vigueur au 1^{er} juillet 2003, le coût global des travaux se monte à fr. 960'000.-, qui se répartissent de la manière suivante:

Travaux préparatoires	fr. 10'000.-
Bâtiment	fr. 690'000.-
Équipements d'exploitation	fr. 180'000.-
Aménagements extérieurs	fr. 15'000.-

Compte d'attente	fr.	10'000.-
Taxes de décharge, travaux divers et imprévus	fr.	55'000.-

Les travaux d'architecte sont effectués par le service d'architecture.

Le coût global de cette opération sera entièrement couvert par la restitution d'un montant de fr. 2'317'800.-, prélevé par le Service de la sécurité civile et militaire sur la part lausannoise du Fonds des communes en faveur des organisations de protection civile et versé sur le compte N° 2501.451. C'est pourquoi, outre le fait que cette reconstruction est indispensable et urgente, la voie de la demande de crédit supplémentaire a été retenue. Bien évidemment, le montant de fr. 700'000.-, qui figure au plan des investissements pour les années 2004 et 2005, ne sera pas utilisé. Il convient de relever que ce montant résultait d'une estimation grossière, effectuée dans l'attente d'un affinement du projet et de devis plus précis.

Au reste, sachant qu'après reconstruction, il est prévu de porter le prix de location de la Maison du feu de fr. 225.- à fr. 600.- par utilisation, le montant annuel des recettes devrait passer de fr. 7'000.-, en chiffre rond, à fr. 42'000.- environ. En effet, outre la majoration du tarif de mise à disposition, une fréquentation accrue - par rapport à 2002, dernière année d'utilisation avant la mise hors service de l'installation actuelle - est attendue, en particulier du fait de l'organisation - non encore intervenue à ce jour - de cours par la Division de défense contre l'incendie et de secours de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels. Au demeurant, la Maison du feu du Centre régional d'instruction de Villeneuve - désaffectée depuis plus de deux ans et qui se trouve actuellement dans le même état que celle de La Rama - ne se sera ni réparée, ni reconstruite.

260 Service de la circulation

2601 Gestion du stationnement

		Budget	Crédit suppl.
2601.311	Achat d'objets mobiliers et d'installations	fr. 3'500.-	a) fr. 24'000.-
2601.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 50'000.-	fr. 62'000.- a) fr. 13'000.- b) fr. 49'000.-

a) Réorganisation du stationnement sur la rue Saint-Martin : fr. 37'000.-

Le futur chantier du M2 et les travaux à entreprendre dans le secteur du Rôtillon exigent une réorganisation complète du stationnement sur la rue Saint-Martin, afin de garantir une accessibilité convenable audit secteur. C'est pourquoi, dans sa séance du 19 février 2004, la Municipalité a admis le principe de cette réorganisation, qui impliquera, entre autres, d'adapter les horodateurs existants et d'acquérir de nouveaux appareils.

Le budget 2004 du service de la circulation ne disposant pas d'une marge suffisante pour couvrir les dépenses liées à ces opérations, l'octroi d'un crédit supplémentaire, qui sera largement couvert par les nouvelles recettes attendues, s'avère indispensable.

b) Adaptation des appareils de gestion du stationnement : fr. 49'000.-

Dans sa séance du 16 octobre 2003, la Municipalité a décidé de majorer les prix pratiqués pour le stationnement sur les places de parc mises à disposition par la Ville. Le nouveau tarif établi à ce sujet a été approuvé par le Conseil d'Etat le 11 décembre 2003.

Ce tarif nécessite, pour pouvoir être appliqué, une adaptation des appareils de gestion du stationnement, adaptation qui consistera principalement à reprogrammer les parcomètres et horodateurs, ainsi qu'à changer les plastrons de ces appareils.

Le budget 2004 du service de la circulation ne disposant pas d'une marge suffisante pour couvrir les dépenses liées à ces modifications, l'octroi d'un crédit supplémentaire - qui ne représente qu'une infime fraction des recettes supplémentaires attendues du nouveau tarif - s'avère indispensable.

2900 Service des pompes funèbres officielles

		Budget	Crédit suppl.
2900.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 58'000.-	fr. 9'500.-
2900.311	Achat d'objets mobiliers et d'installations	fr. 3'200.-	fr. 57'700.-
2900.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 0	fr. 1'400.-
2900.318	Autres prestations de tiers	fr. 23'000.-	fr. 7'500.-
2900.319	Impôts, taxes, frais avancés	fr. 900'000.-	fr. 9'500.-

Par communication du 11 mars 2004, le Conseil communal a été informé des décisions prises par la Municipalité au sujet de divers déménagements, en particulier celui du service des pompes funèbres officielles dans l'immeuble de l'avenue des Figuiers N° 28.

Outre le montant nécessaire à l'aménagement des locaux, objet d'une précédente demande de crédit supplémentaire (rubrique 2900.314), les coûts induits par ce transfert se décomposent comme suit :

Annonces, flyers, imprimés	fr. 9'500.-
Mobilier et enseignes	fr. 57'700.-
Frais de déménagement	fr. 7'500.-
Divers et imprévus	fr. 9'500.-
Total	fr. 84'200.-

De plus, afin de pouvoir garantir une bonne réception des familles, la location, à leur intention et pour un montant annuel de fr. 1'440.-, de deux places de parc est prévue.

Le budget 2004 du service ne disposant pas des montants nécessaires, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

Il convient de rappeler que l'entier des dépenses sera compensé par un prélèvement sur le fonds de péréquation du service des pompes funèbres officielles.

		Budget	Crédit suppl.
2900.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 500.-	fr. 48'000.-

La Municipalité a informé, le 11 mars 2004, le Conseil communal des décisions qu'elle a prises concernant le déménagement des services de la circulation et des pompes funèbres officielles (PFO), ainsi que d'une partie du service du personnel et des assurances. La première opération urgente consiste dans le déménagement du service des PFO.

Le coût de l'aménagement des bureaux du 3^{ème} étage de l'immeuble de l'avenue des Figuiers n° 28 est estimé à fr. 48'000.-.

Le budget 2004 du service ne disposant pas du montant nécessaire, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable. Il sera complété ultérieurement par une autre demande de crédit supplémentaire pour l'achat du mobilier et les frais de déménagement.

L'entier de ces dépenses sera compensé par un prélèvement sur le fonds de péréquation du service des pompes funèbres officielles, dont le disponible est important.

3 CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE	
		3201 Domaines	3300 Gestion des immeubles	3301 Immeubles du patrimoine financier	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3600 Service de la culture	3700 Bibliothèque municipale		3800 Service des sports
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements		28'400			47'300	33'400	109'100
	303	Cotisations aux assurances sociales		1'900			3'000	1'600	6'500
	304	Cotisations à la caisse de pensions		2'100			1'700		3'800
	310	Imprimés et fournitures de bureau					37'000		37'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations					9'000		9'000
	312	Eau, énergie et chauffage				3'300			3'300
	314	Entretien des biens immobiliers			150'000	77'600			227'600
	316	Loyers et redevances d'utilisation				22'300			22'300
	318	Autres prestations de tiers	8'600				5'000	17'700	31'300
	319	Impôts, taxes et frais divers					7'000		7'000
	365	Subventions à des institutions					45'000	100'000	145'000
	TOTAL CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE		8'600	32'400	150'000	103'200	155'000	35'000	117'700
<i>TOTAL DES RECETTES</i>						49'000			49'000
Page du préavis		page 11	page 12	page 12	page 13	page 14	page 15	page 16	

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3201 Domaines

Budget

Crédit suppl.

3201.318	Autres prestations de tiers	fr.	82'600.-	fr.	8'600.-
----------	-----------------------------	-----	----------	-----	---------

La commune de Lausanne fait partie du Syndicat d'améliorations foncières du Mont-sur-Lausanne. Il s'agit d'un syndicat obligatoire, soumis à péréquation réelle, constitué en 1982. Après des années marquées par des

procédures juridiques qui ont singulièrement ralenti l'avancement de ce syndicat, la commune du Mont-sur-Lausanne prévoit de mettre à l'enquête, à fin 2004, 11 plans de quartiers situés dans le syndicat. Afin de financer l'étude visant à préciser le coût des équipements de ces plans de quartiers, l'assemblée générale du syndicat a décidé, le 11 décembre dernier, de passer de 1 à 3 cts/m² le montant des versements anticipés dus chaque année par les propriétaires du syndicat. Cette décision porte de fr. 4'300.- à fr. 12'900.- la "cotisation" 2004 obligatoire de la Commune de Lausanne dans ce syndicat. La présente demande de crédit supplémentaire porte sur la différence entre les deux montants.

330 Service immobilier

3300 Gestion des immeubles

		Budget	Crédit suppl.
3300.301	Traitements	fr. 3'081'800.-	fr. 28'400.-
3300.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 193'500.-	fr. 1'900.-
3300.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 404'900.-	fr. 2'100.-

Une secrétaire de la section gérance est actuellement absente pour raisons médicales et bénéficiera ensuite d'un congé maternité de quatre mois à compter, selon toutes probabilités, du début du mois d'avril 2004. Ledit congé maternité sera vraisemblablement accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement de l'enfant, voire d'une période de vacances.

Les spécificités du poste (gestion du secrétariat de trois gérant(e)s d'immeubles, soutien administratif, prise en charge du central téléphonique du service) nécessitent impérativement un remplacement lors d'une absence de longue durée afin de garantir la continuité et la bonne marche de la section.

Il convient donc de procéder de suite à l'engagement temporaire d'un(e) collaborateur(trice) pour une durée d'environ sept mois.

3301 Immeubles du patrimoine financier

		Budget	Crédit suppl.
3301.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 3'400'000.-	fr. 150'000.-

Anciens abattoirs de Malley : arrêt et démontage des installations de production de froid à l'ammoniac

Dans sa séance du 21 mars 2002, la Municipalité a dû prendre la décision de fermer définitivement les abattoirs de Malley pour la fin de la même année. A partir du 1^{er} janvier 2003, le service immobilier a repris la conduite des opérations administratives et juridiques liées à la dénonciation des baux des locataires et au démantèlement progressif du site en vue d'une réaffectation dans le cadre des développements urbanistiques en cours.

L'installation de production de froid, qui est assurée par plus de 5 tonnes d'ammoniac, est obsolète et présente, en cas d'accident, un risque majeur pour les personnes travaillant sur le site, la population et l'environnement. Le service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) a rappelé à plusieurs reprises la dangerosité du site, notamment dans le cadre de la procédure juridique pendante devant le Tribunal des baux car une partie des locataires a formulé recours contre la résiliation des baux.

Par conséquent, dans sa séance du 29 avril 2004, la Municipalité a décidé de procéder à l'arrêt des installations de production de froid avec effet au 30 juin 2004. Cet arrêt nécessite le démontage immédiat des installations, dont la neutralisation et l'évacuation de l'ammoniac; les coûts sont estimés à fr. 150'000.-.

Pour le reste, la démolition des bâtiments et des autres installations existantes interviendra, par étapes, au fur et à mesure de la libération des locaux. Les coûts du démantèlement et de l'assainissement du site feront l'objet d'un préavis.

3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Budget	Crédit suppl.
3302.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 2'197'000.-	a) fr. 3'300.-
3302.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'040'000.-	fr. 77'600.- a) fr. 5'600.- b) fr. 48'000.- c) fr. 24'000.-
3302.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 7'675'300.-	a) fr. 22'300.-

a) Restructuration du Service social et du travail : fr. 31'200.-

La division de l'ancien Service social et du travail en deux nouvelles unités distinctes (Service social de Lausanne et Service du travail de Lausanne) entraîne un certain nombre de coûts. Il s'agit principalement de dépenses liées à la location et à l'aménagement de bureaux pour l'état-major du Service du travail de Lausanne dans les locaux actuellement occupés par le Centre social protestant à la place de la Riponne 10 (bâtiment propriété de la Ville de Lausanne) : câblage informatique, installations à courant fort, travaux de menuiserie et de peinture, installations sanitaires et acquisition d'un minimum de mobilier (une partie de l'ameublement étant récupérée).

Ce crédit supplémentaire est demandé conjointement avec celui du Service social et du travail (Administration du service), d'un montant total de fr. 66'800.- (rubriques 6400.310, 311, 314 et 318).

b) Casino de Montbenon, Cinémathèque : fr. 48'000.-

La Cinémathèque suisse occupe des locaux dans l'aile Est du Casino.

Consécutivement à une augmentation d'effectifs, les surfaces administratives de la Cinémathèque doivent être réaménagées. Ces travaux comprennent : la création d'une ouverture, la modification des galandages, et inhérent à ces modifications, le remplacement des revêtements de sol et des faux plafonds. Les travaux ont été devisés à fr. 91'000.-, la Cinémathèque s'est engagée à participer aux transformations à raison de fr. 43'000.-.

Le devis se compose de la manière suivante :

CFC 211	Maçonnerie <i>Création d'une ouverture</i>	fr. 3'000.-
CFC 230	Installations électriques <i>Câblage et raccordement. Remplacement des luminaires</i>	fr. 6'500.-
CFC 273	Menuiserie <i>Démontage des diverses parois Pose de parois fixes, avec attiques vitrées et portes pleines</i>	fr. 57'000.-

CFC 281	Revêtement de sol <i>Remplacement de la moquette</i>	fr.	7'500.-
CFC 283	Faux plafonds <i>Pose d'un faux plafond en fibre minérale</i>	fr.	12'000.-
CFC 285	Peinture intérieure <i>Retouches diverses</i>	fr.	3'000.-
CFC 287	Nettoyage <i>Nettoyage après travaux.</i>	fr.	2'000.-

Le montant de ces opérations est estimé (sur devis d'entreprises) à fr. 91'000.-. Compte tenu de la participation financière de la Cinémathèque, le montant du crédit supplémentaire demandé s'élève à fr. 48'000.-.

c) Ecole à la montagne – Le Planemard : zones de sources - assainissement : fr. 24'000.-

La Ville de Lausanne est propriétaire pour 2/3 d'une source dont la zone de captage se situe sur la parcelle 672, située au nord-est du bâtiment du Planemard. Le problème actuel provient de la zone de captage. Les vieux conduits de drainages sont déboîtés ou cassés, l'eau de la source s'écoule sur le pré, rendant le terrain instable et mouvant. L'aggravation récente de la situation nécessite une intervention rapide.

Après étude de la part du service des Parcs et Promenades en collaboration avec un sourcier, l'assainissement est possible par la reprise du captage et l'acheminement de l'eau vers la canalisation d'eau de surface située au bas de la parcelle 672.

Le montant total de cette opération est estimé (sur devis approximatif d'entreprises) à fr. 36'000.-. Par ailleurs, le propriétaire de la parcelle 672 est propriétaire pour 1/3 de la source. Celui-ci prend à sa charge le tiers des travaux, et, compte tenu de sa participation financière, le montant du crédit supplémentaire demandé s'élève à fr. 24'000.-.

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	fr. 4'284'100.-	fr. 47'300.-
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 271'700.-	fr. 3'000.-
3600.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 494'600.-	fr. 1'700.-

Mudac : fr. 35'800.-

La directrice du Mudac (maladie) ainsi que la conservatrice (congé maternité) sont toutes deux absentes du musée en ce début d'année. Pour permettre le bon fonctionnement du musée et la préparation des expositions prévues, deux auxiliaires ont dû être engagées. Le coût de ces deux remplacements est prévu comme suit :

- 1) fr. 3'800.- pour le remplacement (à 50 %) de la directrice qui a subi une opération à mi-janvier 2004 et dont l'absence était prévue jusqu'à la mi-mars
- 2) fr. 32'000.- pour le remplacement de la conservatrice en congé maternité de janvier à fin mai 2004.

Musée historique : fr. 11'500.-

La conservatrice à 50 % des archives photographiques est en congé maternité. Pour permettre le bon fonctionnement de cette section du musée, une auxiliaire a été engagée durant quatre mois.

		Budget		Crédit suppl.	
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr.	450'000.-	fr.	37'000.-
3600.318	Autres prestations de tiers	fr.	270'000.-	fr.	5'000.-
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	fr.	385'000.-	fr.	7'000.-

Musée historique de Lausanne : exposition "Images du Monde : une histoire de la cartographie"

Ces montants sont destinés à couvrir partiellement la publication du catalogue, les annonces et la publicité, les honoraires des intervenants (conférences, animations tout public), les frais de montage ainsi que les frais d'affichage de l'exposition qui se déroulera du 4 juin au 31 octobre 2004.

Dépenses entièrement compensées par des dons à recevoir - rubrique 3600.439 (fr. 49'000.-.)

		Budget		Crédit suppl.	
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	140'000.-	fr.	9'000.-

Actuellement, la Collection de l'art brut est le seul musée de la Ville à offrir la possibilité aux visiteurs de régler leurs dépenses par cartes de crédits ou autres.

L'acquisition de terminaux de paiement pour les règlements par cartes de crédits, postcard et carte EC, d'une valeur d'environ fr. 3'000.- l'unité, en faveur des trois musées communaux qui n'en possèdent pas encore (Musée historique, Mudac et Musée romain) permettrait d'augmenter sensiblement les ventes : en effet, de nombreux visiteurs souhaitant acquérir des publications ou autres objets se voient dans l'impossibilité de le faire par manque d'argent liquide.

Cet achat devrait être rapidement amorti par le supplément des ventes réalisées.

		Budget		Crédit suppl.	
3600.365	Subventions à des institutions	fr.	26'785'500.-	fr.	45'000.-

La construction du Théâtre des Roseaux a été acceptée par le Conseil communal en automne 2003. La Municipalité a annoncé qu'elle entendait accorder à la Fondation des musiques actuelles une subvention de fr. 100'000.- pour l'exploitation de ce nouveau lieu, dont l'ouverture est prévue pour l'automne 2004. Elle a décidé de lui attribuer un montant de fr. 45'000.- destiné à préparer l'ouverture de la salle (recherche de sponsors et de mécènes, aménagement intérieur, etc.) et le début de la saison 2004-2005.

3700 Bibliothèque municipale

		Budget		Crédit suppl.	
3700.301	Traitements	fr.	3'280'100.-	fr.	33'400.-
3700.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	210'200.-	fr.	1'600.-

Vacances dans les succursales – Heures de remplacement : fr. 6'500.-

La fermeture annuelle des bibliothèques d'Entre-Bois, Montriond, Grand-Vennes et Mon-Repos est de 4 semaines en été. Les collaboratrices ayant droit à 5 ou 6 semaines de vacances en prennent forcément 1 ou 2 durant les périodes d'ouverture. Les succursales fonctionnant avec un petit nombre d'employées, celles-ci doivent être remplacées lors de leurs absences afin d'assurer un bon service aux lecteurs.

Pour la succursale d'Entre-Bois, 60 heures de remplacement sont prévues, 70 heures pour Grand-Vennes et 48 heures pour Mon-Repos. Soit un total de 178 heures pour un montant de fr. 6'500.-.

Tournée des succursales par le bibliothécaire messenger – Heures supplémentaires : fr. 2'000.-

Le bibliothécaire messenger transporte quotidiennement entre la bibliothèque jeunesse, les succursales et Chauderon les caisses de livres demandés et/ou rapportés par les lecteurs. Il occupe un poste à 32 %, ce qui représente 2h21 par jour. Sa tournée dépasse souvent le temps imparti, générant inévitablement des heures supplémentaires.

Pour l'année 2004, un total de 50 heures supplémentaires est prévu pour un montant de fr. 2'000.-.

Absences à la bibliothèque municipale jeunesse (BMJ) – Heures de remplacement : fr. 26'500.-

Malgré l'accroissement du nombre de volumes prêtés, de visites de classes, la BMJ occupe 3 postes à temps complet depuis 1979. A titre d'exemple, de 1993 à 2003 la moyenne journalière des livres prêtés a augmenté de 54 % alors que les visites de classes passaient de 211 à 365 par année. La surcharge de travail se fait particulièrement sentir au niveau du rangement des livres. D'autre part, la totalité des absences prévues en 2004 (vacances, jubilaires, intervention chirurgicale) s'élève à 27 semaines.

Pour la BMJ, un auxiliaire à raison de 3 heures par jour est prévu, soit 700 heures pour un montant de fr. 26'500.-.

Cette demande est justifiée par la décision de la Municipalité de supprimer systématiquement le poste "auxiliaires" lors de l'adoption du budget.

3800 Service des sports

	Budget	Crédit suppl.
3800.318 Autres prestations de tiers	fr. 260'000.-	fr. 17'700.-

Le 4 décembre 2003, la Municipalité adoptait les conclusions de la note du 3 décembre 2003 du Service de la police du commerce relative à la présence simultanée, en 2004, du 12^{ème} Lausanne Marathon (24 octobre) et du Cirque National Knie (du 15 au 28 octobre).

Par cette note, la Municipalité :

1. admettait le principe de faire cohabiter, en 2004, le Lausanne Marathon et le Cirque Knie,
2. acceptait, pour 2004, la prise en charge, pour les besoins du Lausanne Marathon, des frais inhérents à la location du parking de la Navigation le dimanche 24 octobre et la location, auprès des Transports publics de la région lausannoise, de véhicules en service navette entre Ouchy et le stade De Coubertin les samedi 23 et dimanche 24 octobre,
3. autorisait le Service des sports à présenter une demande de crédit supplémentaire en 1^{ère} série 2004 pour l'ensemble de ces frais.

Ces frais se décomposent comme suit :

1. Location du parking de la Navigation : fr. 8'070.- (TVA incluse)
2. Location de véhicules en service navette (TL) : fr. 9'620.- (TVA incluse)

		Budget	Crédit suppl.
3800.365	Subventions à des institutions	fr. 4'486'000.-	fr. 100'000.-

En date du 5 mars 2003, le Conseil communal adoptait les conclusions du préavis n° 2002/58 intitulé "Lausanne-Sports Football Club – Aide financière".

Le 3^{ème} objet des conclusions de ce préavis "accordait à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement 2003 de 100'000 francs à inscrire sous la rubrique 3800.365 "Subventions versées à des institutions privées" de la Direction culture, sports et patrimoine, crédit spécial destiné à verser une contribution au Centre Sport-études Lausanne pour la formation des juniors du Lausanne-Sports Football Club. Cette demande sera renouvelée pour les exercices 2004 et 2005 et inscrite au budget".

Or, la faillite du Lausanne-Sports Football Club au début juin 2003 n'autorisait plus la Municipalité à inscrire ce montant de 100'000 francs au budget 2004 du Service des sports, en raison de l'incertitude quant à la reprise, par une nouvelle association sportive, des activités de football au Stade olympique.

Une nouvelle association sportive, sous l'appellation FC Lausanne-Sport, a vu le jour le 1^{er} juillet 2003. Elle est essentiellement composée de juniors issus du Lausanne-Sports Football Club, soit 168 footballeurs répartis en 8 équipes, dont la première équipe évolue en 2^{ème} ligue interrégionale; cette dernière pourrait être promue en 1^{ère} ligue à l'issue de la saison 2003/2004.

Quelque 37 jeunes footballeurs du FC Lausanne-Sport bénéficient des installations du Centre Sport-études Lausanne (17 internes et 20 externes) pour lesquels le FC Lausanne-Sport verse une redevance annuelle de 100'000 francs.

Tenant compte des efforts consentis par les dirigeants du FC Lausanne-Sport qui veulent privilégier la formation sportive des jeunes par des personnalités reconnues, formation accompagnée d'un encadrement pour une formation professionnelle parallèle, la Municipalité propose de prendre en charge, pour 2004, la redevance annuelle de 100'000 francs due par le FC Lausanne-Sport au Centre Sport-études. Cet engagement de 100'000 francs devrait être reconduit pour 2005 dans le budget de fonctionnement du Service des sports sous la rubrique 3800.365 "Subventions à des institutions".

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES		TOTAL PAR NATURE	
		4000 Service administratif	4200 Service des routes et voirie		
CL PAR NATURE	313	Marchandises	20'000		20'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		25'000	25'000
		TOTAL TRAVAUX	20'000	25'000	45'000
		<i>TOTAL DES RECETTES</i>			
		Page du préavis	page 18	page 18	

4000 Service administratif

Budget **Crédit suppl.**

4000.313	Marchandises	fr.	27'500.-	fr.	20'000.-
----------	--------------	-----	----------	-----	-----------------

La réorganisation de la direction des travaux induit des aménagements très restreints, limités volontairement, de quelques bureaux et locaux d'archivage dynamique, vu le déménagement prévu au Flon en 2007.

Il s'agit de bureaux qui seront aménagés pour l'unité "Goéland et numérisation documentaire" et le service d'urbanisme et des locaux pour l'archivage des dossiers administratifs de l'Office de la police des constructions (OPC).

Les frais de matériel divers, peinture et fournitures indispensables sont estimés à fr. 20'000.- au maximum.

Les travaux eux-mêmes seront réalisés par des collaborateurs des services des routes et voirie et de la circulation.

4200 Service des routes et voirie

Budget **Crédit suppl.**

4200.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr.	980'000.-	fr.	25'000.-
----------	-------------------------------------------------	-----	-----------	-----	-----------------

L'installation de distribution des carburants date de 1991, année de construction des ateliers et magasins de la Ville. Elle fait office de station-service (700'000 litres/an) sept jours sur sept, de jour comme de nuit, pour nos véhicules mais également pour ceux du service d'assainissement, du groupe sanitaire, et

occasionnellement pour ceux du corps de police. En 2003, faute d'un financement suffisant, seules trois des quatre colonnes de distribution ont pu être remplacées et la 4^{ème} a été supprimée.

Aujourd'hui, l'automate qui gère la distribution des carburants n'est plus fiable. Des dysfonctionnements de plus en plus fréquents sont apparus, tant au niveau d'une non reconnaissance aléatoire des cartes à puces (une carte par véhicule ou par machine), que dans la gestion même des stocks et des consommations par véhicules. Du rapport établi par l'entreprise chargée de l'entretien du système, il ressort que sa vétusté ne permet plus de garantir la fourniture de pièces neuves en cas de panne.

La distribution de carburants en tous temps, de jour comme de nuit, étant dépendante de cet automate, il convient de le remplacer dans les plus brefs délais avant d'être confrontés à un arrêt définitif ou à des frais de remise en état disproportionnés en regard de la vétusté de l'installation.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		5002 Cultes et temples	5401 Activités de psychologie scolaire	5600 Loisirs et jeunesse	5601 Accueil d'enfants	5800 Ecoles primaires et secondaires	5901 Institutions subventionnées	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	18'900			350'500			369'400
	303 Cotisations aux assurances sociales	1'200			21'600			22'800
	304 Cotisations à la caisse de pensions				700			700
	309 Autres charges de personnel		17'400					17'400
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				15'000			15'000
	313 Marchandises				46'400			46'400
	314 Entretien des biens immobiliers				7'000	900'000	216'400	1'123'400
	316 Loyers et redevances d'utilisation						22'900	22'900
	318 Autres prestations de tiers		32'000	16'900	154'900			203'800
	365 Subventions à des institutions				11'500			11'500
TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION		20'100	49'400	16'900	607'600	900'000	239'300	1'833'300
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					<i>137'100</i>			<i>137'100</i>
Page du préavis		page 20	page 21	page 22	page 22	page 24	page 25	

500 Secrétariat général

5002 Cultes et temples

Budget

Crédit suppl.

5002.301	Traitements	fr.	1'062'800.-	fr.	18'900.-
5002.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	65'400.-	fr.	1'200.-

Lors de l'élaboration du budget 2004, les charges salariales relatives aux auxiliaires n'ont été prévues que pour les 4 personnes qui ne peuvent bénéficier d'un contrat fixe.

Cette réalité pose toutefois problème pour deux fonctions, les organistes et le guet de la Cathédrale.

Organistes :

Le 30 octobre 2003, en abordant la situation du temple de Chailly, la Municipalité a admis qu'un organiste titulaire soit remplacé durant les absences dues aux vacances, accidents ou maladie.

La demande de crédit représente la moyenne des coûts de remplacement de cette catégorie de personnel pour les deux dernières années, soit fr. 5'600.- charges patronales comprises.

Guet de la cathédrale :

Par définition, le guet assure son service durant toute l'année.

Le nombre de veille pour 2004 sera de 229 veilles vacances déduites. Il sera donc remplacé pour 137 veilles (366 - 229). Le salaire d'un guet remplaçant, par nuit, et de fr. 105.65 charges sociales incluses. La demande de crédit s'élève donc à fr. 14'500.-.

540 Service de santé des écoles*5401 Activités de psychologie scolaire*

		Budget	Crédit suppl.
5401.309	Autres charges de personnel	fr. 39'500.-	fr. 17'400.-
5401.318	Autres prestations de tiers	fr. 41'900.-	fr. 32'000.-

Financement de la formation des psychologues, des logopédistes et des thérapeutes de la psychomotricité

La formation continue recouvre le travail de supervision et de participation à des formations spécifiques et/ou à des congrès. C'est à la fois une valorisation des compétences des spécialistes et une obligation imposée par les associations faïtières des 3 professions.

Au budget 2004, la somme prévue pour la formation des collaborateurs du service de psychologie scolaire se monte à fr. 60'800.-.

Le Canton alloue à la Commune une somme de fr. 110'250.- soit environ fr. 3'000.- par équivalent plein temps (EPT), attribution identique aux spécialistes travaillant dans les 9 autres région PPLS (Prestations de psychologie, de psychomotricité et de logopédie en milieu scolaire).

Par conséquent, il est nécessaire d'augmenter le budget initial de fr. 49'450.-, arrondi à fr. 49'400.-, réparti comme suit: fr. 17'400.- à la rubrique 5401.309 «Autres charges de personnel» et fr. 32'000.- à la rubrique 5401.318 «Autres prestations de tiers».

De plus, ce crédit supplémentaire sera entièrement compensé par un versement de l'Etat.

560 Service de la jeunesse et des loisirs*5600 Loisirs et jeunesse*

		Budget	Crédit suppl.
5600.318	Autres prestations de tiers	fr. 312'000.-	fr. 16'900.-

Depuis le 01.01.04, l'ensemble du patrimoine immobilier du service de la jeunesse et des loisirs a été repris par le service immobilier.

Cependant, suite aux nombreuses mutations comptables nécessaires à ce type d'opération, le montant prévu pour le contrat de surveillance du site de la Vallée de la Jeunesse a été malencontreusement supprimé.

5601 Accueil d'enfants

		Budget	Crédit suppl.
5601.301	Traitements	fr. 4'211'200.-	fr. 350'500.-
5601.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 259'300.-	fr. 21'600.-
5601.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 428'800.-	fr. 700.-
5601.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 19'000.-	fr. 15'000.-
5601.313	Marchandises	fr. 174'000.-	fr. 46'400.-
5601.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 50'000.-	fr. 7'000.-
5601.318	Autres prestations de tiers	fr. 860'000.-	fr. 154'900.-

Extensions d'APEMS réalisées à Malley (+ 24 enfants), Montriond (+ 24 enfants), Pontaise (+12 enfants) et adaptations dans les APEMS de Prélaz, Boissonnet, Chissiez.

Le 9 juin 1998, le Conseil communal a accepté les conclusions du préavis 20 du 9 avril 1998 «Pour une nouvelle politique d'accueil des écoliers à Lausanne», admettant notamment la création d'Accueils Pour Enfants en Milieu Scolaire (APEMS).

Les APEMS ont pour mandat d'accueillir, hors des temps scolaires, les écoliers lausannois scolarisés en CYP1 et en CYP2, écoliers dont les parents exercent une activité professionnelle ou sont en formation professionnelle. Il existe 20 APEMS sur le territoire lausannois, dont 18 communaux et deux privés subventionnés.

En mars 2004, 1'305 enfants étaient inscrits en APEMS, soit 28,01% des écoliers lausannois scolarisés en CYP1 et en CYP 2. Ce taux d'utilisation des APEMS témoigne que ces structures répondent à un réel besoin des familles.

En juin 2003, 1'115 enfants étaient inscrits en APEMS, en mars 2004, ce sont 1'305 enfants inscrits, soit +190 enfants, ou une augmentation de 17,04%, cette augmentation se situe dans la moyenne des augmentations annuelles observées depuis 1999, soit + 16.25%.

La provenance géographique des 190 enfants supplémentaires accueillis en APEMS n'est pas identique selon les quartiers.

Ainsi:

- Un tiers des enfants, soit 60, de par leur provenance géographique, ont pu être répartis dans 13 des APEMS existants, sans nécessité de modifications majeures des capacités d'accueil ; les coûts supplémentaires ont donc été absorbés dans le budget courant.
- Par contre, deux tiers d'entre eux, soit 130 enfants, provenaient de six quartiers lausannois (Pontaise, Malley, Montriond, Prélaz, Boissonnet, Chissiez). Le Service jeunesse et Loisirs a donc dû réaliser des

extensions dans trois APEMS et des adaptations dans trois autres APEMS, ce qui a généré des augmentations de postes dans six APEMS sur vingt.

- La capacité d'accueil de ces six APEMS était en juin 2003 de 312 places, en avril 2004, cette capacité d'accueil est passée à 444 places, soit une augmentation de 132 places. (+42.30%).

APEMS Malley – Pagode

En automne 2003, 52 enfants étant inscrits pour une capacité d'accueil de 36, il devenait indispensable d'envisager une extension de l'APEMS de Malley. Le centre socioculturel de Malley a pu mettre à disposition les locaux de la Pagode pour l'accueil de 24 enfants 4 jours par semaine entre 11h30 et 14h00.

La capacité d'accueil de l'APEMS de Malley, antenne comprise, est passée de 36 à 60 places pour 63 enfants inscrits.

APEMS de Montriond - Maison de Quartier Sous-Gare

Cette structure est passée de 115 enfants en juin 2003 à 146 enfants inscrits en mars 2004. Actuellement, elle accueille un groupe d'écoliers enfantins (CIN) à l'antenne de «Mont-Tendre». La gestion de cette antenne sera reprise dès la rentrée d'août 2004 par le CVE de la Chenille. Par contre, l'UAPE de la Chenille nous transférera, dès la rentrée d'août 2004, les élèves primaires du collège de Floréal qui fréquentent l'UAPE, gérée par cette association privée subventionnée.

Afin de répondre à l'augmentation des demandes en août 2003, une antenne de l'APEMS a pu être mise en place dans les locaux de la Maison de Quartier Sous-Gare permettant ainsi de recevoir jusqu'à 24 enfants entre 11h30 et 14h00, 4 fois par semaine.

La capacité d'accueil de l'APEMS de Montriond, antenne comprise, est passée de 72 à 96 places pour 146 enfants inscrits.

APEMS Pontaise – St-Luc

Une forte demande d'accueil dans ce quartier a nécessité la recherche d'une solution complémentaire sous forme d'ouverture d'une antenne, dans les locaux de la paroisse de St-Luc, antenne permettant d'accueillir 12 enfants supplémentaires lors de 3 accueils de midi par semaine

La capacité d'accueil de l'APEMS de la Pontaise, antenne comprise, est passée de 24 à 36 places pour 48 enfants inscrits

APEMS de Prélaz et de Valency

Ce quartier, en plein développement, surtout dû à la construction des bâtiments «Jardins de Prélaz», continue d'amener de nouveaux enfants. L'APEMS de Prélaz et l'APEMS de Valency comptaient 114 enfants inscrits en avril 2003 et 137 à ce jour.

D'autre part, la forte augmentation, en août 2003, du nombre d'inscriptions aux devoirs surveillés à Prélaz (230 enfants par jour sur 3 jours par semaine) et leur accueil en APEMS dans la ½ heure qui précède les devoirs surveillés et après les devoirs surveillés (50 enfants par jour) a impliqué un renforcement de l'équipe de moniteurs (+110%) ainsi que la consolidation de l'équipe de responsables de l'APEMS. (+ 5%)

La capacité d'accueil de l'APEMS de Prélaz et Valency, est passée de 96 à 120 places pour 137 enfants inscrits.

APEMS de Boissonnet

L'APEMS de Boissonnet est passé de 88 enfants inscrits en avril 2003 à 105 en avril 2004. En août 2003, nous avons dû négocier des places supplémentaires auprès de la paroisse de Sallaz pour accueillir les enfants en surnuméraire dans l'antenne déjà existante. La capacité d'accueil de l'APEMS de Boissonnet, antenne comprise est passée de 60 à 84 places pour 105 enfants inscrits.

APEMS de Chissiez

L'ouverture du CVE Zig-Zag-Zoug en août 2002, dans un quartier dépourvu de structure d'accueil pendant de longues années, a eu, en août 2003, des conséquences pour l'APEMS, dans le sens d'une augmentation des demandes. La capacité d'accueil de l'APEMS de Chissiez, a ainsi dû passer de 24 à 48 places pour 58 enfants inscrits.

Ces dépenses seront partiellement compensées par les prestations facturées aux parents pour un montant de fr. 137'100.- enregistrées sous la rubrique 5601.434 «Redevances et prestations facturées»

		Budget	Crédit suppl.
5601.365	Subventions à des institutions	fr. 305'000.-	fr. 11'500.-

Suite aux divers échanges entre le service de la jeunesse et des loisirs et l'Association " Midi-Stop ", il a été décidé de confier l'entier de la gestion du personnel à l'Association, exception faite de la responsable.

Dans ce sens et à partir d'avril 2004, il est nécessaire d'augmenter la subvention de fr. 11'500.-, représentant le salaire d'une aide de cuisine d'avril à décembre 2004 (charges sociales comprises).

Ce transfert a pour conséquence une augmentation de la subvention en faveur de ladite Association de fr. 203'000.- à fr. 214'500.-. Ce complément est entièrement compensé par une économie sur les comptes "charges de personnel".

5800 Ecoles primaires et secondaires

		Budget	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'400'000.-	fr. 900'000

Dans le courant de l'été 2002, des infiltrations d'eau sont apparues sur le mur intérieur de la piscine couverte de Grand-Vennes, nécessitant une intervention sur le joint de dilatation situé sous l'étanchéité de la toiture du bâtiment B, qui a fonction de préau.

Des travaux de réfection du joint de dilatation ont été effectués pour un montant de fr. 11'500.-. Cependant, lors des pluies de l'automne 2002, nous avons constaté que les infiltrations ont continué à d'autres endroits.

Lors de la seconde intervention fin 2002/début 2003, l'entreprise constate que dans les zones de travaux, des fissures dans l'étanchéité sont provoquées par des "coups de chaleur" le long du réseau de paratonnerre. Les sondages effectués permettent alors de réaliser qu'il faudra procéder à la réfection complète de l'étanchéité de cette toiture préau. Le coût approximatif de la réfection est évalué à l'époque à fr. 800'000.-.

Au vu de ces éléments, il est décidé de soumettre ce dossier à l'ECA et d'attendre sa décision avant d'entreprendre les travaux. De son côté l'ECA a demandé une expertise de l'EPFL et ce n'est qu'en mars 2004 que l'ECA nous a confirmé son entrée en matière pour le remboursement partiel des travaux (de l'ordre de 40%). La décision définitive du montant pris en charge par l'ECA sera communiquée prochainement.

Cependant, les dommages aux locaux situés en dessous s'aggravent lors de chaque pluie et il est impératif d'entreprendre ces travaux durant l'été 2004. Le devis a été réévalué et s'élève à fr. 900'000.- y compris la réfection des locaux situés sous cette terrasse, montant que nous sollicitons en crédit supplémentaire 1ère série en lieu et place de la présentation d'un préavis.

590 Service de la petite enfance**5901 Institutions subventionnées**

		Budget	Crédit suppl.
5901.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 11'000.-	fr. 216'400.-
5901.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 284'400.-	fr. 22'900.-

Centre de vie enfantine d'Entre-Bois

Grâce à l'aménagement d'un ancien café-restaurant sis av. Entre-Bois 32 en nurserie-garderie, la capacité d'accueil du centre de vie enfantine d'Entre-Bois va pouvoir être augmentée de 22 places et passer de 52 à 74 places.

Le coût d'investissement lié à la transformation des locaux s'élève à fr. 619'300.-; la répartition de ce financement se présente comme suit :

COLOSA	fr.	200'000.-	
Aide cantonale	fr.	110'000.-	(22 places à fr. 5'000.-)
Ville	fr.	239'300.-	
APEF (Association pour l'Entraide Familiale)	fr.	70'000.-	

La somme pour la Ville est décomposée de la manière suivante :

fr. 216'400.- comme participation aux travaux de transformations et fr. 22'900.- correspondant au loyer prorata temporis (durée des travaux de 4 mois).

En outre ce partage des charges d'investissement permet à la Ville de conserver un loyer identique après les travaux d'aménagement, soit fr. 68'000.- par an.

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S			TOTAL PAR NATURE	
		6200 Office du logement	6400 Administration du service (SST)	6402 Office régional de placement		
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements		102'100	102'100	
	303	Cotisations aux assurances sociales		6'500	6'500	
	304	Cotisations à la caisse de pensions		13'400	13'400	
	310	Imprimés et fournitures de bureau		1'000	1'000	
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		35'300	20'000	55'300
	314	Entretien des biens immobiliers		28'000		28'000
	318	Autres prestations de tiers		2'500		2'500
	331	Amortissements du patrimoine administratif	15'000			15'000
	TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		15'000	188'800	20'000	223'800
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>20'000</i>	<i>20'000</i>	
Page du préavis		page 26	page 27	page 28		

620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement

6200 Office du logement

Budget

Crédit suppl.

6200.331	Amortissement du patrimoine administratif	fr.	137'800.-	fr.	15'000.-
----------	-------------------------------------------	-----	-----------	-----	-----------------

Les locataires d'appartements propriétés de certaines coopératives immobilières – dont la SCHL – doivent obligatoirement acquérir des parts sociales. Ces titres remplacent l'habituelle garantie exigée de la part des locataires. L'aide sociale vaudoise délivrant exclusivement des garanties scripturales, l'accès aux logements loués par ces sociétés coopératives nécessite une approche particulière s'agissant de personnes ne disposant pas des ressources nécessaires pour acheter les parts sociales. La Municipalité a décidé de mettre à la disposition des locataires impécunieux les parts sociales de la SCHL en sa possession. Cette opération nécessite l'octroi d'un crédit supplémentaire destiné à amortir la contre-valeur de ces titres.

640 Service social et du travail*6400 Administration du service*

		Budget	Crédit suppl.
6400.301	Traitements	fr. 2'420'100.-	fr. 102'100.-
6400.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 150'400.-	fr. 6'500.-
6400.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 319'600.-	fr. 13'400.-

Le Service social et du travail compte actuellement environ 345 collaborateurs (répartis sur sept sites) qui utilisent plus de 365 équipements individuels ou collectifs. Le soutien aux utilisateurs de ces équipements est assuré par une équipe de répondants et correspondants micro-informatiques (CMI) dont le préavis 1999/92 avait fixé l'effectif théorique à un équivalent-plein-temps (EPT) pour 40 à 50 postes de travail. En application de ce ratio, l'équipe devrait donc compter 5.2 EPT. Elle n'en compte de fait théoriquement que 3.2, ce qui occasionne passablement de problèmes et nécessite impérativement un ajustement d'autant plus que deux collaboratrices ont réduit leur taux d'activité (perte totale de 0.4 EPT ramenant la capacité de travail réelle à 2.8 EPT).

Les mesures prises pour rationaliser le dispositif informatique communal et l'organisation interne de l'équipement des CMI du service suggèrent qu'un ratio d'un EPT pour 70 installations serait idéal. Après consultation du chef de l'Unité d'évaluation et de conseil, la Municipalité a toutefois décidé de tenter une expérience avec une dotation légèrement inférieure, soit un EPT pour 85 installations. Cette décision implique que l'effectif de l'équipe des CMI doit passer de 3.2 EPT à 4.3 EPT, soit une augmentation de 1.1 EPT. Les résultats de l'expérience seront évalués en décembre. L'évaluation devra en particulier tenir compte des conséquences de la division du Service social et du travail en deux nouvelles unités – le Service social communal et le Service communal du travail – qui feront toutes deux appels à la même équipe de CMI.

On relèvera qu'un EPT est remboursé par le Secrétariat (fédéral) à l'économie dans le cadre de son financement à l'Office régional de placement

		Budget	Crédit suppl.
6400.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 3'500.-	fr. 1'000.-
6400.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 5'000.-	fr. 35'300.-
6400.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 0	fr. 28'000.-
6400.318	Autres prestations de tiers	fr. 0	fr. 2'500.-

La division de l'ancien Service social et du travail en deux nouvelles unités distinctes (Service social de Lausanne et Service du travail de Lausanne) entraîne un certain nombre de coûts. Il s'agit principalement de dépenses liées à la location et à l'aménagement de bureaux pour l'état-major du Service du travail de Lausanne dans les locaux actuellement occupés par le Centre social protestant à la place de la Riponne 10 (bâtiment propriété de la Ville de Lausanne) : câblage informatique, installations à courant fort, travaux de menuiserie et de peinture, installations sanitaires et acquisition d'un minimum de mobilier (une partie de l'ameublement étant récupérée).

Ce crédit supplémentaire est demandé conjointement avec celui du Service immobilier (Immeubles du patrimoine administratif), d'un montant total de fr. 31'200.- (rubriques 3302.312, 314 et 316).

6402 Office régional de placement

		Budget	Crédit suppl.
6402.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 71'000.-	fr. 20'000.-

Suite à l'augmentation du chômage, il est nécessaire d'engager de nouveaux collaborateurs.

Il s'agit donc d'équiper cinq postes de travail, dont le devis établi par une maison de la place se monte à fr. 19'970.-.

Ce montant sera intégralement subventionné par la Confédération (sous la rubrique 6402.450).

7. SERVICES INDUSTRIELS

		S E R V I C E S			TOTAL PAR NATURE
		7610 Production d'électricité	7640 Achats et ventes d'électricité et de services	7700 Service du Multimédia	
CIL PAR NATURE	311 Achats de machines et matériel		30'000		30'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	140'000		1'000'000	1'140'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation		100'000		100'000
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		140'000	130'000	1'000'000	1'270'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>135'000</i>	<i>1'100'000</i>	<i>1'235'000</i>
Page du préavis		page 29	page 30	page 30	

76 Service de l'électricité

7610 Production d'électricité

Budget

Crédit suppl.

7610.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr.	340'000.-	fr.	140'000.-
----------	-------------------------------------------------	-----	-----------	-----	------------------

Les crues d'octobre 2000 ont entraîné des conséquences importantes à court et moyen terme pour l'aménagement hydroélectrique de Lavey. Le nettoyage du Rhône et de ses berges a entraîné, durant plusieurs mois, une concentration de sable de 4 à 5 fois supérieure à la moyenne.

En conséquence, dans le cadre de la révision de la turbine du groupe G2 en 2003-2004, après six ans d'exploitation, des usures locales beaucoup plus importantes que prévu sur la base des expériences antérieures, ont été constatées.

Le montant total des travaux de révision de la turbine G2 s'élève à fr. 162'000.- alors qu'ils étaient inclus dans cette position du budget 2004 pour un montant de fr. 22'000.-.

Le montant budgétisé de ce poste concerne l'entretien de toutes les installations de la centrale de Lavey et ne peut donc être sollicité au-delà des fr. 22'000.- prévus.

C'est pourquoi un crédit supplémentaire de fr. 140'000.- est nécessaire.

7640 Achats et ventes d'électricité et de services

		Budget	Crédit suppl.
7640.311	Achats de machines et matériel	fr. 680'000.-	fr. 30'000.-
7640.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 0	fr. 100'000.-

Achat de matériel de raccordement lié à l'installation des cabines d'alimentation des chantiers provisoires du projet Métro M2 et location à des entreprises externes des cabines d'alimentation pour les chantiers du projet Métro M2.

Ce montant sera compensé par des recettes supplémentaires de fr. 135'000.- sous la rubrique 7640.434 provenant des locations encaissées par le SEL auprès des entreprises mandataires de génie civil pour le Métro M2 pour la mise à disposition des cabines d'alimentation.

7700 Service du Multimédia

		Budget	Crédit suppl.
7700.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 145'000	fr. 1'000'000.-

Le présent crédit est demandé pour répondre aux nouvelles demandes de prestations de télécommunications. Elles sont estimées à fr. 1'000'000.- compensées par des revenus de fonctionnement de fr. 1'100'000.-.

A ce jour, les nouvelles demandes (selon contrats signés) des clients représentent un montant de fr. 640'000.-. Le solde demandé (soit fr. 360'000.-) devrait couvrir les demandes non connues à ce jour. En contrepartie, les revenus attendus s'élèvent à fr. 1'100'000.- pour 2004 (dont fr. 700'000.- selon contrats signés). Dès 2005, les revenus annuels de fonctionnement seront de l'ordre de fr. 100'000.- sans aucune charge de fonctionnement.

Après une phase de stagnation en 2001 et 2002 marquée par la concentration et la restructuration d'entreprises, le marché des télécommunications a repris, comme en témoignent les nombreux projets réalisés en 2003, qui ont généré un chiffre d'affaires de fr. 614'000.- au lieu des fr. 500'000.- budgétés.

La présente demande de crédit n'implique aucune augmentation de personnel. Etant donné les délais extrêmement courts face aux demandes des clients, la Municipalité vous propose ce crédit supplémentaire qui est source de recettes particulièrement intéressantes pour les Services industriels.

Recettes supplémentaires de fr. 1'100'000.- sous la rubrique 7700.434.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**2. SECURITE PUBLIQUE****240 Corps de police**

		Budget	Crédit suppl.
240.1462.1	Véhicules, machines, matériel	fr. 0.-	fr. 30'700.-

L'Opel Astra 1600 cc, immatriculée VD 163079 et mise en circulation le 24 mars 1997, attribuée à la Police judiciaire municipale, a été mise hors d'usage le 4 novembre 2003, alors que son compteur affichait 95'500 kilomètres. En effet, suite à un problème de vilebrequin, une bielle s'est cassée, ce qui a causé un trou dans le bloc moteur. La remise en état de cette voiture aurait coûté plus de fr. 8'000.-, somme totalement disproportionnée par rapport à la valeur résiduelle de celle-ci, qui a été estimée à fr. 700.-.

Afin que la Police judiciaire puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer le véhicule en cause. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'une nouvelle voiture.

Les plaques de la voiture ont été déposées et l'épave a été vendue pour un montant de fr. 700.-, qui a été inscrit sous la rubrique 2401.424 du budget de la direction de la sécurité publique.

250 Service de secours et d'incendie

250.1462.1	Véhicules, machines, matériel	fr. 0.-	fr. 380'000.-
			a) fr. 204'000.-
			b) fr. 176'000.-

a) Remplacement d'une ambulance : fr. 204'000.-

Le véhicule ambulance Losa 1022, de marque Mercedes Sprinter 312, immatriculé VD 57'717, a été mis en service en décembre 1996.

Comptant huit ans de service, durant lesquels il a été engagé dans le cadre d'interventions de sauvetage de personnes, ce véhicule marque un état de vétusté avancé. En effet, avec ses 72'000 km parcourus en alarme, avec plein déploiement de la puissance du moteur, cet engin voit les avaries se multiplier. Il s'ensuit que la fiabilité de cette ambulance se révèle de plus en plus incertaine et qu'il convient donc, s'agissant d'assurer un service d'urgence, de la remplacer à bref délai.

En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire, d'un montant de fr. 204'000.-, s'avère nécessaire, montant qui se décompose comme il suit :

– Véhicule ambulance	fr. 175'000.-
– Appareil médical de monitoring	fr. 24'300.-
– Radio émetteur-récepteur + installation	fr. 3'700.-
– Divers matériels de sauvetage et équipement complémentaire	fr. 1'000.-
	<u>fr. 204'000.-</u>

Cela étant, il convient de relever que le véhicule en cause est engagé dans des missions de sauvetage de personnes, qui font toutes l'objet d'une facturation.

Par ailleurs, le Service cantonal de la santé publique a décidé, sur préavis de la Commission pour les mesures sanitaires d'urgence (CMSU), de subventionner cette ambulance à raison de fr. 30'000.-- par an

durant six ans, pour autant qu'il s'agisse d'un véhicule neuf. De plus, une demande de subside a été adressée au service précité pour l'achat de l'appareil de monitoring.

Au reste, l'ancien véhicule pourrait être vendu comme véhicule de transfert ou pour la formation des ambulanciers dans le cadre d'une école. Le produit de cette vente pourrait ascender à fr. 15'000.- (rubrique 2502.424).

b) Remplacement d'une ambulance : fr. 176'000.-

L'ambulance Losa 1023, de marque Mercedes Sprinter 316, immatriculée VD 57'677, a été accidentée le dimanche 16 novembre 2003. Si, fort heureusement, aucune victime n'est à déplorer, le véhicule a été complètement détruit, à l'exception de quelques aménagements intérieurs qui peuvent être récupérés.

Le groupe sanitaire, qui est doté d'un parc de six ambulances, calculé en fonction de la nature et du volume des missions qu'il doit remplir, ne dispose pas de véhicule de réserve. C'est pourquoi, afin de garantir en tout temps le service de sauvetage, il apparaît indispensable de remplacer à bref délai l'unité manquante. En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire, d'un montant de fr. 176'000.-, s'avère nécessaire, montant qui se décompose comme il suit :

Véhicule ambulance	fr. 175'000.-
Divers matériels de sauvetage et équipement complémentaire	fr. 1'000.-
	fr. 176'000.-

Cela étant, il convient de relever que le véhicule en cause est engagé dans des missions de sauvetage de personnes, qui font toutes l'objet d'une facturation. De plus, le Service cantonal de la santé publique subventionne cette ambulance à raison de fr. 30'000.- par an durant six ans, dès la mise en circulation.

Quoi qu'il en soit et dans le cas particulier, l'assurance CASCO versera à la Ville une indemnité de fr. 157'174.- (déduction faite de fr. 5'000.- de franchise). Il s'ensuit que le montant restant à la charge de la commune de Lausanne s'élèvera à fr. 18'826.-.

260 Service de la circulation

		Budget	Crédit suppl.
260.1462.1	Véhicules, machines, matériel	fr. 0.-	fr. 21'000.-

Les ateliers de la Borde, en charge, notamment, des travaux de balisage routier, sont, pour cette tâche particulière, dotés d'un effectif de neuf employés spécialisés et de cinq machines à baliser. Les deux premières sont devenues inutilisables, en raison de leur âge - l'une date de 1964 et l'autre de 1973 - ainsi que de l'impossibilité d'obtenir des pièces de rechange. La troisième, achetée en 1991, ne répond plus aux exigences techniques, dès lors qu'elle ne peut pas travailler en marche arrière et que son poids de près de trois tonnes représente un handicap important lors des manœuvres propres au balisage.

Compte tenu du fait que la période annuelle de travail se trouve, en fonction des conditions climatiques nécessaires à l'exécution des travaux de peinture sur route, limitée aux mois d'avril à octobre et que, le balisage s'effectuant avec trois couleurs distinctes, il doit être procédé à un nettoyage complet de chaque engin avant l'emploi d'une autre couleur, les deux machines restantes se révèlent insuffisantes pour répondre aux besoins. En effet, ces derniers s'accroissent constamment, en particulier avec les modifications de balisage impliquées par l'ouverture et la progression du chantier du M2, ainsi que par la mise en place des nouvelles zones "macarons".

C'est pourquoi, l'achat d'une baliseuse s'avère impératif. Or, si, à cet effet, le budget 2004 comprend un montant de fr. 9'800.-, la possibilité - qu'il convient manifestement de saisir - d'acquérir un modèle tracté,

plus aisé à manier sur le terrain accidenté propre à la ville de Lausanne, rend ledit montant insuffisant. Il s'ensuit que l'octroi d'un crédit supplémentaire apparaît indispensable.

Toutefois, la dépense nette à assumer par la Ville ne sera que légèrement plus élevée. En effet, les trois anciennes machines ont trouvé preneurs - essentiellement afin d'en récupérer les pièces détachées pour les placer sur des machines identiques encore en leur possession - pour une somme globale de fr. 10'000.-, qui sera inscrite sous la rubrique 2600.424 "Plus-values, produits exceptionnels". (De plus et bien évidemment, le montant de fr. 9'800.-, inscrit au budget de l'année en cours, ne sera pas utilisé).

4. TRAVAUX

4200 Service des routes et voirie

		Budget		Crédit suppl.	
420.1462.1	Véhicules, machines, matériel	fr.	0.-	fr.	112'000.-

Utilisés par l'unité « travaux » sur les chantiers dont elle a la charge, les compresseurs n° 442, 443, 444, 445 et 447, respectivement achetés en 1983, 1981, 1982, 1983 et 1977, sont en mauvais état depuis plusieurs années malgré de multiples et coûteuses interventions pour les maintenir en service.

Leur ancienneté ne nous permet en outre plus de trouver les pièces de rechange sur le marché national. Elles doivent être commandées en Allemagne, ce qui induit une immobilisation prolongée en raison des délais de livraison, perturbant la bonne marche des chantiers et la planification des travaux.

L'unité "Travaux" utilise actuellement six compresseurs :

- 4 pour les chantiers communaux dont elle a la charge
- 1 pour les petites travaux d'entretien dans les secteurs de voirie
- 1 pour le recyclage (sablage) des bordures en granit, bornes et autres mobiliers urbains

Compte tenu de l'ancienneté de ces engins, des difficultés toujours plus grandes pour les maintenir en état, des coûts importants d'entretien, des risques d'accidents accrus pour les utilisateurs et les usagers de la voie publique travaillant ou circulant à proximité, et enfin pour répondre aux directives émises en matière de bruit et de pollution (efforts demandés par la Commune de Lausanne aux entreprises privées), il apparaît rationnel de remplacer ces compresseurs.

Un des engins affectés aux chantiers a été remplacé l'an passé. Idéalement, les cinq autres devraient l'être sans attendre. Toutefois, pour tenir compte des contraintes financières actuelles, nous proposons de remplacer quatre compresseurs (3 "chantier" et 1 "sablage") dans l'immédiat. Le 5ème engin, affecté aux petits travaux d'entretien, sera utilisé jusqu'à ce qu'une panne importante survienne et justifie sa mise hors service.

460 Service d'assainissement

		Budget		Crédit suppl.	
460.1462.1	Véhicules, machines, matériel	fr.	0.-	fr.	863'500.-

Dans le cadre du projet TRIDEL, une étude a été menée, courant 2003, afin de définir le concept logistique et le type de bennes pour la collecte des déchets. Pour cette raison, la Municipalité a décidé de connaître les conclusions de l'étude et de reporter en 2004 l'acquisition des 3 camions pour le ramassage des déchets, adoptée par le Conseil communal et prévue aux autorisations d'achat 2003 pour un montant de CHF 890'000.-. Pour rappel, il s'agit du remplacement des véhicules 10, 14 et 16 achetés en 1986 et ayant parcouru environ 650'000 km/ville chacun.

Les conclusions ont confirmé le concept actuel de bennes compactantes ainsi que le nombre de véhicules. L'achat des nouveaux véhicules a fait l'objet d'un appel d'offres public, fin décembre 2003.

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

3. CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

330 Service immobilier

3301 Immeubles du patrimoine financier

		Crédit voté	Crédit compl.
3301.503.3416	Place du Port 5-7 (hôtel-restaurant du Port et Crêperie d'Ouchy) - Réfection complète, restructuration et reconstruction partielle des bâtiments	fr. 2'440'000.-	fr. 64'900.-

Le dépassement est essentiellement dû aux travaux de plâtrerie et du rhabillage des murs d'origine plus importants que prévu. En effet, en raison de la qualité inégale des plâtres, il a fallu procéder au remplacement complet de ceux-ci.

3800 Service des sports

		Crédit voté	Crédit compl.
3800.503.2435	Construction d'un centre de formation omnisports pour jeunes sportifs à la Pontaise	fr. 2'142'000.-	fr. 58'000.-

Le dépassement s'explique par les deux éléments suivants :

- Création d'un appartement pour les intendants

Afin d'assurer une présence et une surveillance permanentes des jeunes dans le Centre de formation, il a été créé, au 2^{ème} étage, un appartement de fonction pour les intendants. Ce logement, non prévu initialement, a été réalisé par la réunion de trois modules d'habitation.

- Pose de 2 parois coulissantes

Il est apparu à l'usage que le grand espace du rez-de-chaussée destiné aux conférences et au réfectoire devait pouvoir être subdivisé en 3 salles distinctes, d'où la pose de 2 parois coulissantes

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2004/19 de la Municipalité, du 27 mai 2004;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2004, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	fr.	<i>Dont en recettes</i> fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>7'256'300.-</u>	<u>1'441'100.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 31 du préavis)</i>	<u>1'407'200.-</u>	<u>25'700.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 35 du préavis)</i>	<u>122'900.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Incidence sur le budget de 2004

Déficit prévu au budget de 2004		45'668'600.-
Nouveaux crédits votés		2'729'700.-
Nouveaux crédits demandés		399'000.-
Présent crédit	7'256'300.-	
Moins recettes	<u>- 1'441'100.-</u>	<u>5'815'200.-</u>
Déficit total présumé		<u><u>54'612'500.-</u></u>